



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL**SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021 À 19H30**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre.

Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Me Paola Hawa ;
Messieurs les conseillers, Jean-Pierre Cardinal, Daniel Boyer, Tom Broad,
Yvan Labelle et Denis Gignac ;

Monsieur le directeur général, Martin Bonhomme ;

Monsieur le trésorier, Michael Finnerty ;

Monsieur le greffier, Me Pierre Tapp.

Monsieur le conseiller Ryan Young est absent.

Madame le Maire, Me Paola Hawa, agit comme présidente de la présente séance, *à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.*

Me Pierre Tapp agit comme secrétaire de la présente séance, *à ce titre, il fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

12-325-21	Ouverture de la séance
------------------	-------------------------------

Il est proposé par le conseiller Denis Gignac
Appuyé par le conseiller Dan Boyer

ET RÉSOLU,

D'OUVRIR la séance ordinaire du 13 décembre 2021. Il est 19h31.

Adoptée à l'unanimité.

12-326-21	Ordre du jour
------------------	----------------------

Il est proposé par le conseiller Tom Broad
Appuyé par le conseiller Yvan Labelle

ET RÉSOLU,**D'ADOPTER** l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

12-325-21 Ouverture de la séance

12-326-21 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes**3. Adoption de procès-verbaux du conseil**

12-327-21 Adoption de procès-verbaux

4. Patrouille municipale**5. Développement communautaire**

12-328-21 Mandat du comité MADA et rôle et responsabilités de ses membres

6. Urbanisme**7. Services techniques**

12-329-21 Construction d'une patinoire extérieure au 300, rue Cypihot « parc Aumais » 2021

12-330-21 Décompte progressif no 4 – Travaux de reconstruction rue Aumais

12-331-21 Décompte progressif no 4 – Travaux de reconstruction rue du Collège

8. Environnement**9. Développement économique et touristique****10. Finances**

12-332-21 Paiement des honoraires professionnels à la firme de courtage Jones Lang LaSalle services immobiliers inc. (JLL) pour la vente des terrains de l'Hôpital Sainte-Anne - phase IC

12-333-21 Comptabilisation du produit de disposition du terrain de la clinique médicale au surplus affecté

12-334-21 Adoption des comptes

11. Administration et greffe

12-335-21 Adoption du calendrier 2022 des séances ordinaires du conseil municipal

12-336-21 Dépôt des rapports d'audit de conformité de la CMQ – Adoption du budget 2021 et du PTI 2021-2023

12. Ressources humaines

- 12-337-21 Embauche au poste de coordonnateur des loisirs et de la vie communautaire
- 12-338-21 Embauche au poste de secrétaire au service des loisirs et de la vie communautaire
- 12-339-21 Embauche au poste de chargée en communication et marketing

13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

- 12-340-21 Avis de motion du règlement numéro 832 sur la gestion des matières résiduelles et abrogeant le règlement numéro 782 et dépôt du projet de règlement
- 12-341-21 Adoption du règlement numéro 533-77 modifiant le règlement de zonage numéro 533 afin de modifier les taux d'implantation au sol minimal et maximal dans la zone I-127 afin d'assurer la concordance au programme particulier d'urbanisme (PPU) – secteur Nord
- 12-342-21 Adoption du règlement numéro 535-16 modifiant le règlement de lotissement numéro 535 afin de modifier la superficie minimale et la superficie maximale des lots dans la zone I-127 afin d'assurer la concordance au programme particulier d'urbanisme (PPU) – secteur Nord
- 12-343-21 Adoption du second projet de règlement numéro 533-78 modifiant le règlement de zonage numéro 533 afin de modifier le taux d'implantation au sol maximal dans la zone I-128
- 12-344-21 Adoption du second projet de règlement numéro 535-17 modifiant le règlement de lotissement numéro 535 afin de modifier la superficie minimale et maximale des lots dans la zone I-128
- 12-345-21 Adoption du second projet de règlement numéro 533-79 modifiant le règlement de zonage numéro 533 afin de créer une nouvelle zone I-147 dans le secteur industriel
- 12-346-21 Adoption du second projet de règlement numéro 535-18 modifiant le règlement de lotissement numéro 535 afin de créer une nouvelle zone I-147 dans le secteur industriel et d'y prescrire des superficies minimale et maximale de lot
- 12-347-21 Adoption du second projet de règlement numéro 533-80 modifiant le règlement de zonage numéro 533 afin de créer la zone I-148 à partir de la zone I-125
- 12-348-21 Adoption du second projet de règlement numéro 535-19 modifiant le règlement de lotissement numéro 535 afin de créer une nouvelle zone I-148 dans le secteur industriel et d'y prescrire des superficies minimale et maximale de lot

- 12-349-21 Adoption du second projet de règlement numéro 533-81 modifiant le règlement de zonage numéro 533 afin de créer la zone I-149 à partir de la zone I-126
- 12-350-21 Adoption du second projet de règlement numéro 535-20 modifiant le règlement de lotissement numéro 535 afin de créer une nouvelle zone I-149 dans le secteur industriel et d'y prescrire des superficies minimale et maximale de lot

14. Dépôt de documents

15. Levée de la séance

- 12-351-21 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 11 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19h32 et s'est terminée à 19h51 se résument comme suit :

	Résumé de l'objet principal de l'intervention
1 ^{ère} intervenante(e)	<ul style="list-style-type: none"> - Comment s'est formé le comité MADA ? - Jardins communautaires
2 ^{ème} intervenante(e)	<ul style="list-style-type: none"> - Qui est responsable du déneigement dans le secteur Nord ? - Certains puisards sont bouchés par la neige - Pourquoi le chalet communautaire du Parc Aumais n'a-t-il pas été ouvert pendant la panne d'électricité ?
3 ^{ème} intervenante(e)	<ul style="list-style-type: none"> - La Ville va-t-elle mettre en place un programme pour protéger les citoyens du radon présent dans les maisons ? - Est-ce que la Ville peut mettre en place un système de distribution des masques (surtout pour les commerçants)?
4 ^{ème} intervenante(e)	<ul style="list-style-type: none"> - Parité hommes/femmes sur le comité MADA - Tenue des votes lors des assemblées du conseil (Article 328 de la Loi sur les Cités et Villes)
5 ^{ème} intervenante(e)	<ul style="list-style-type: none"> - Nomination au nouveau poste de coordonnateur des loisirs - Dépôt d'une copie d'une lettre adressée au syndicat des cols blancs

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

12-327-21 Adoption de procès-verbaux

ATTENDU QUE le greffier a préparé le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 novembre 2021 ;

Il est proposé par le conseiller Dan Boyer
Appuyé par le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par le greffier de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. PATROUILLE MUNICIPALE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

12-328-21	Mandat du comité MADA et rôle et responsabilités de ses membres
------------------	--

ATTENDU la résolution numéro 04-086-19 adoptée par le conseil municipal le 8 avril 2019, autorisant l'adhésion au programme « Municipalité amie des aînés » (MADA) et le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien à la démarche MADA ;

ATTENDU QUE la Ville a entrepris les étapes nécessaires à la réalisation de la démarche auprès du gouvernement du Québec pour être reconnue comme une « Municipalité amie des aînés » (MADA) ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 03-068-21 adoptée par le conseil municipal le 15 mars 2021 définissant les membres du comité de pilotage MADA ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Gignac
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Cardinal

ET RÉSOLU,

D'ÉTABLIR le mandat du comité de pilotage MADA comme suit :

Mener à bien la démarche MADA de la Ville, notamment par la réalisation des différentes étapes d'une telle démarche dont :

1. L'établissement du portrait du milieu et des aînés ;
2. Le recensement des services et des ressources disponibles pour les aînés ;
3. La détermination des besoins des aînés, en particulier en procédant à des consultations auprès de ceux-ci ;
4. L'élaboration d'une politique des aînés et d'un plan d'action ;

DE CONFIRMER la composition du comité de pilotage MADA en identifiant les personnes qui en sont déjà membres et qui le demeurent et celles qui s'y ajoutent :

1. Paola Hawa, mairesse, élue responsable des questions aînés (RQA) ;
2. Gabriel Vézina, Responsable administratif de la démarche MADA ;
3. Pierre Tapp, Greffier ;

4. Stéphane Thibault, Chef de division des travaux publics ;
5. Jill Gowdy, citoyenne et représentante des aînés ;
6. Thérèse Fournier, citoyenne et représentante des aînés ;
7. Sandra Watson, coordonnatrice des programmes, Centre de ressources communautaires de l'Ouest-de-l'Île (CRC), représentante des aînés ;
8. Christine Farmer, organisatrice communautaire, équipe développement des communautés, direction des services multidisciplinaires, qualité, performance et responsabilité populationnelle, CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal ;

D'ÉTABLIR le rôle et les principales responsabilités des membres du comité de pilotage MADA comme suit :

1. Se préparer aux rencontres du comité MADA et y participer ;
2. Partager et mettre en commun leurs expériences et expertises ;
3. Contribuer à la collecte et à la circulation de l'information ;
4. Faire de l'élaboration de la politique des aînés un projet collectif qui sollicite les forces de tous les acteurs du milieu dont ceux impliqués auprès des aînés ;
5. Participer aux consultations, à la validation des bilans et des rapports et des outils ainsi qu'à la planification des actions ;
6. Valider les enjeux et identifier les objectifs et les moyens pour répondre aux besoins des aînés ;
7. Recommander le projet de politique et de plan d'action au conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

6. URBANISME

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

7. SERVICES TECHNIQUES

12-329-21	Construction d'une patinoire extérieure au 300, rue Cypihot « parc Aumais » 2021
------------------	---

ATTENDU QUE la Ville a prévu au Programme Triennal d'Immobilisation (PTI) 2021-2023 l'aménagement 4 saisons en 2021 d'une patinoire permanente au parc Aumais ;

ATTENDU QU' il est nécessaire de construire une dalle de béton pour assurer la pérennité de l'infrastructure ;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public sur SEAO le 20 octobre 2021 ;

ATTENDU QUE la Ville a reçu dix soumissions et que la plus basse soumission conforme est celle de l'entreprise Inter-Excavation (9113-7752 Québec inc.) pour un montant de 132 045.86 \$ (taxes incluses) ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tom Broad

Appuyé par le conseiller Yvan Labelle

ET RÉSOLU,

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Inter-Excavation (9113-7752 Québec inc.) relativement à la construction d'une patinoire extérieure au 300, rue Cypihot « parc Aumais », pour un montant de 132 045.86 \$ (taxes incluses).

La dépense nette de 120 575.47 \$ est répartie de la manière suivante :

- 69 778.36 \$ au fonds de parc ;
- 50 797.11 \$ au surplus non affecté au 31 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

12-330-21	Décompte progressif no 4 – Travaux de reconstruction rue Aumais
------------------	--

ATTENDU la résolution numéro 07-193-21 octroyant le contrat à la compagnie L3B pour des travaux d'infrastructure sur la rue Aumais ;

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 4 d'un montant de 379 300,40 \$ (taxes incluses) ;

ATTENDU la recommandation du 02 décembre 2021 de monsieur Maxime Gravel, ingénieur de la firme Stantec Experts-Conseils, de procéder au paiement ;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieure municipale d'entériner la recommandation de paiement du décompte progressif numéro 4 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Dan Boyer
Appuyé par le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation de l'ingénieure municipale ;

D'AUTORISER le paiement de la somme de 379 300,40 \$ (taxes incluses) à même le règlement d'emprunt numéro 825 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 18 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité.

12-331-21	Décompte progressif no 4 – Travaux de reconstruction rue du Collège
------------------	--

ATTENDU la résolution numéro 06-132-20 octroyant le contrat à la compagnie Les Pavages d'Amour inc. pour des travaux de reconstruction de la rue du Collège, de Ste Anne à Christie ;

ATTENDU la réception du décompte progressif numéro 4 d'un montant de 84 309,74 \$ (taxes incluses) ;

4573

ATTENDU la retenue provisoire de 7 500,00 \$ pour des déficiences constatées lors de la réception définitive ;

ATTENDU la recommandation du 29 novembre 2021 de monsieur Maxime Gravel, ingénieur de la firme Stantec Experts-Conseils, de procéder au paiement ;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieure municipale d'entériner la recommandation de paiement du décompte progressif numéro 4 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par le conseiller Dan Boyer

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER la recommandation de l'ingénieure municipale ;

D'AUTORISER le paiement de la somme de 84 309,74 \$ (taxes incluses) à partir du règlement d'emprunt numéro 821 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 22 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité.

8. ENVIRONNEMENT

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

10. FINANCES

12-332-21	Paiement des honoraires professionnels à la firme de courtage Jones Lang LaSalle services immobiliers inc. (JLL) pour la vente des terrains de l'Hôpital Sainte-Anne - phase IC
------------------	--

ATTENDU la résolution 10-218-19 confirmant l'octroi de contrat à la firme de courtage *Jones Lang LaSalle Services Immobiliers Inc. (JLL)*, pour procéder à la vente des terrains de l'Hôpital Sainte-Anne ;

ATTENDU QUE dans le cadre de la vente du terrain Nord de l'Hôpital Sainte-Anne, *JLL* a procédé à la phase IA de son mandat, soit l'évaluation du potentiel et l'évaluation du prix de vente ;

ATTENDU la résolution 01-022-20 concernant le premier paiement des honoraires professionnels à *JLL* pour la vente des terrains excédentaires de l'Hôpital Sainte-Anne (CIUSSS) – phase IA ;

ATTENDU QUE *JLL* a procédé à la phase IB du mandat, à savoir l'élaboration de la stratégie de la mise en marché ;

ATTENDU la résolution 09-188-20 concernant le deuxième paiement des honoraires professionnels à *JLL* pour la vente des terrains excédentaires de l'Hôpital Sainte-Anne (CIUSSS) – phase IB ;

ATTENDU la recommandation du directeur général à l'effet d'autoriser le troisième paiement d'honoraires professionnels à *JLL* ;

ATTENDU QUE *JLL* a procédé à la phase IC du mandat, à savoir la mise en œuvre de la stratégie de la mise en marché ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Gignac
Appuyé par le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER le paiement du 5 octobre 2021 à la firme de courtage Jones Lang Lasalle services immobiliers Inc. (*JLL*) des honoraires professionnels pour les services associés à la phase IC du mandat pour un montant de 51 738,75 \$, à même l'excédent de fonctionnement affecté.

Adoptée à l'unanimité.

12-333-21	Comptabilisation du produit de disposition du terrain de la clinique médicale au surplus affecté
------------------	---

ATTENDU la conclusion de la vente d'une partie des terrains cédés à la Ville dans le cadre de la transaction visant l'hôpital ;

ATTENDU QUE la Ville a reçu des paiements compensatoires et qu'il y a eu cession de terrains excédentaires autour de l'hôpital ;

ATTENDU QUE la Ville a encaissé le produit de la vente d'une parcelle de terrain, pour un montant global de 1 875 000 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Cardinal

ET RÉSOLU,

DE COMPTABILISER le produit de disposition du terrain de la clinique médicale (1 875 000 \$, déjà reçu) au surplus affecté (Réserve hôpital).

Adoptée à l'unanimité.

12-334-21	Adoption des comptes
------------------	-----------------------------

4575

Il est proposé par le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par le conseiller Dan Boyer

ET RÉSOLU,

D'APPROUVER le paiement des comptes suivants :

- Journal des déboursés en date du 23 novembre au 13 décembre 2021 ;

1 281 183.53 \$

- Liste des comptes fournisseurs en date du 30 novembre 2021 ;

313 508.94 \$

Total :

1 594 692.47 \$

- Masse salariale (brut) incluant celle des élus du 06 au 26 novembre 2021 ;

201 277.59 \$

Adoptée à l'unanimité.

11. ADMINISTRATION ET GREFFE

12-335-21	Adoption du calendrier 2022 des séances ordinaires du conseil municipal
------------------	--

ATTENDU

l'article 5 du *Règlement numéro 768 sur la régie interne et pour le maintien de l'ordre pendant les séances du conseil de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et abrogeant le règlement numéro 701 et ses amendements* qui énonce que les séances ordinaires du conseil municipal se tiennent le deuxième lundi de chaque mois, mais que toutefois, les séances ordinaires du mois de janvier se tiennent le troisième lundi du mois ;

ATTENDU QUE

l'article 6 du *Règlement numéro 768* énonce que le conseil fixe par résolution l'endroit où a lieu chaque séance du conseil ;

ATTENDU QUE

l'article 7 du *Règlement numéro 768* énonce que les séances ordinaires du conseil débutent à 19 h 30;

ATTENDU QUE

pour l'année 2022, le conseil désire fixer les dates de tenue des séances ordinaires ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Gignac
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Cardinal

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER le calendrier 2022 des séances ordinaires du conseil municipal ci-dessous, comme si au long récité, qui se tiendront au Centre Harpell ou par visioconférence, selon l'évolution de l'état d'urgence sanitaire au Québec ;

DATE	HEURE
Lundi 17 janvier 2022	19 h 30
Lundi 14 février 2022	19 h 30
Lundi 14 mars 2022	19 h 30
Lundi 11 avril 2022	19 h 30
Lundi 09 mai 2022	19 h 30
Lundi 13 juin 2022	19 h 30
Lundi 04 juillet 2022	19 h 30
Lundi 22 août 2022	19 h 30
Lundi 12 septembre 2022	19 h 30
Mardi 11 octobre 2022	19 h 30
Lundi 14 novembre 2022	19 h 30
Lundi 12 décembre 2022	19 h 30

Adoptée à l'unanimité.

12-336-21	Dépôt des rapports d'audit de conformité de la CMQ – Adoption du budget 2021 et du PTI 2021-2023
------------------	---

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec (CMQ) a réalisé des travaux d'audit concernant l'adoption du budget 2021 d'une part, et de l'adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021-2023 d'autre part ;

ATTENDU QUE la CMQ a transmis les rapports d'audit à la Ville et que tous les membres du conseil en ont pris connaissance ;

ATTENDU QUE les rapports d'audit doivent être déposés en séance de conseil ;

ATTENDU QUE les rapports d'audit mentionnent que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue est en tout point conforme à la législation pour l'adoption du budget 2021 et du PTI 2021-2023 ;

EN CONSÉQUENCE :

Les rapports d'audit de conformité de la CMQ relatifs à l'adoption du budget 2021 et à l'adoption du PTI 2021-2023 sont déposés au conseil.

12. RESSOURCES HUMAINES

12-337-21	Embauche au poste de coordonnateur des loisirs et de la vie communautaire
------------------	--

ATTENDU le départ de la directrice des loisirs et de la vie communautaire en juillet 2021 ;

ATTENDU QUE M. Gabriel Vézina occupe depuis le 30 mars 2021 le poste de technicien en Loisirs par intérim ;

ATTENDU QUE M. Vézina a démontré de belles aptitudes pour un poste au service des loisirs ;

ATTENDU QUE M. Vézina peut combler un poste cadre de coordonnateur au service des Loisirs et de la vie communautaire ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Gignac
Appuyé par le conseiller Dan Boyer

ET RÉSOLU,

DE NOMMER M. Gabriel Vézina sur le poste permanent de coordonnateur au service des Loisirs et de la vie communautaire, à compter du 14 décembre 2021, selon les conditions prévues à l'entente individuelle de travail projetée du 30 novembre 2021 ;

D'AUTORISER la dépense et le paiement du salaire de cet employé à même le poste budgétaire 02-701-10-140 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

12-338-21	Embauche au poste de secrétaire au service des loisirs et de la vie communautaire
------------------	--

ATTENDU l'embauche de Mme Gabrielle Plante comme employée auxiliaire afin de combler le poste pendant le congé de maladie de la secrétaire des loisirs en poste ;

ATTENDU QUE ladite secrétaire a remis sa lettre de départ à la retraite, effective le 05 novembre 2021 ;

ATTENDU QUE Mme Plante possède le profil recherché pour combler ce poste ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Dan Boyer
Appuyé par le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

4578

DE NOMMER Mme Gabrielle Plante sur le poste permanent de secrétaire au service des loisirs et de la vie communautaire à compter du 14 décembre 2021 selon les conditions de travail prévues à la convention collective en vigueur ;

DE FIXER le salaire de Mme Gabrielle Plante à l'échelon minimum du groupe 7 de la grille salariale 2019 ajustée conformément à l'entente de principe du 4 mars 2021 en vue du renouvellement de la Convention collective de travail des cols blancs intervenue le 16 novembre 2016 entre le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ;

D'AUTORISER la dépense et le paiement du salaire de cette employée à même le poste budgétaire 02-701-10-142 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

12-339-21	Embauche au poste de chargée en communication et marketing
------------------	---

ATTENDU QUE le départ de la chargée en communication et marketing le 27 octobre 2021 ;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel de candidatures pour la dotation du poste de chargé(e) en communication et marketing du 13 octobre au 12 novembre 2021 ;

ATTENDU QUE le Comité de sélection a procédé aux entrevues, suite à l'appel de candidatures ;

ATTENDU QUE madame Kimberly Yeghen Ouellette rencontre les exigences du poste et possède le profil professionnel pour le poste de chargée en communication et marketing ;

ATTENDU QUE le Comité de sélection recommande la nomination de madame Kimberly Yeghen Ouellette au poste permanent de chargée en communication et marketing ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'ENTÉRINER l'embauche de madame Kimberly Yeghen Ouellette au poste de chargée en communication et marketing à compter du 10 janvier 2022, selon les conditions prévues à l'entente individuelle de travail du 1^{er} décembre 2021 ;

D'AUTORISER la dépense et le paiement du salaire de cette employée à même le poste budgétaire 02-131-00-141 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

12-340-21	Avis de motion du règlement numéro 832 sur la gestion des matières résiduelles et abrogeant le règlement numéro 782 et dépôt du projet de règlement
------------------	--

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je, Me Paola Hawa, maire :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le *Règlement numéro 832 sur la gestion des matières résiduelles et abrogeant le règlement numéro 782* ;
- dépose le projet du règlement numéro 832.

12-341-21	Adoption du règlement numéro 533-77 modifiant le règlement de zonage numéro 533 afin de modifier les taux d'implantation au sol minimal et maximal dans la zone I-127 afin d'assurer la concordance au programme particulier d'urbanisme (PPU) – secteur Nord
------------------	--

- ATTENDU QUE** le règlement de zonage numéro 533 est en vigueur depuis le 25 novembre 1990 ;
- ATTENDU QUE** le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
- ATTENDU QUE** la Ville doit adopter tout règlement de concordance afin d'assurer la conformité de sa réglementation d'urbanisme au programme particulier d'urbanisme (PPU secteur nord) ;
- ATTENDU QU'** il convient de modifier le règlement de zonage pour mieux encadrer la vocation du secteur en vertu des orientations préconisées par le programme particulier d'urbanisme en vigueur ;
- ATTENDU QU'** à la séance ordinaire du 22 novembre 2021, un avis de motion a été donné et le projet de règlement a été adopté ;
- ATTENDU QU'** une assemblée publique de consultation a été tenue le 09 décembre 2021, au cours de laquelle les personnes et organismes ont eu l'occasion de s'exprimer conformément à la loi ;
- ATTENDU QUE** le règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire ;
- ATTENDU QUE** le conseil juge opportun de modifier les taux d'implantation au sol prescrits dans la zone par le présent processus ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER le règlement numéro 533-77, dont copie est jointe en annexe « A ».

Adoptée à l'unanimité.

12-342-21	Adoption du règlement numéro 535-16 modifiant le règlement de lotissement numéro 535 afin de modifier la superficie minimale et la superficie maximale des lots dans la zone I-127 afin d'assurer la concordance au programme particulier d'urbanisme (PPU) – secteur Nord
------------------	---

ATTENDU QUE le règlement de lotissement numéro 535 est en vigueur depuis le 25 novembre 1990 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal peut modifier le règlement de lotissement conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE la Ville doit adopter tout règlement de concordance afin d'assurer la conformité de sa réglementation d'urbanisme au programme particulier d'urbanisme (PPU secteur nord) ;

ATTENDU QU' il convient de modifier le règlement de lotissement pour mieux encadrer la vocation du secteur en vertu des orientations préconisées par le programme particulier d'urbanisme en vigueur;

ATTENDU QU' à la séance ordinaire du 22 novembre 2021, un avis de motion a été donné et le projet de règlement a été adopté ;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 09 décembre 2021, au cours de laquelle les personnes et organismes ont eu l'occasion de s'exprimer conformément à la loi ;

ATTENDU QUE le règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de modifier la superficie minimale prescrite et la superficie maximale autorisée dans la zone par le présent processus ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tom Broad
Appuyé par le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER le règlement numéro 535-16, dont copie est jointe en annexe « B ».

Adoptée à l'unanimité.

12-343-21	Adoption du second projet de règlement numéro 533-78 modifiant le règlement de zonage numéro 533 afin de modifier le taux d'implantation au sol maximal dans la zone I-128
------------------	---

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 533 est en vigueur depuis le 25 novembre 1990 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QU' il convient de modifier le règlement de zonage pour mieux encadrer la vocation du secteur ;

ATTENDU QU' à la séance ordinaire du 22 novembre 2021, un avis de motion a été donné et le premier projet de règlement a été adopté ;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 09 décembre 2021, au cours de laquelle les personnes et organismes ont eu l'occasion de s'exprimer conformément à la loi ;

ATTENDU QUE le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de modifier le taux d'implantation au sol maximal prescrit dans la zone par le présent processus ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 533-78, dont copie est jointe en annexe « C ».

Adoptée à l'unanimité.

12-344-21	Adoption du second projet de règlement numéro 535-17 modifiant le règlement de lotissement numéro 535 afin de modifier la superficie minimale et maximale des lots dans la zone I-128
------------------	--

- ATTENDU QUE** le règlement de lotissement numéro 535 est en vigueur depuis le 25 novembre 1990 ;
- ATTENDU QUE** le conseil municipal peut modifier le règlement de lotissement conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;
- ATTENDU QU'** il convient de modifier le règlement de lotissement pour mieux encadrer la vocation du secteur ;
- ATTENDU QU'** à la séance ordinaire du 22 novembre 2021, un avis de motion a été donné et le premier projet de règlement a été adopté ;
- ATTENDU QU'** une assemblée publique de consultation a été tenue le 09 décembre 2021, au cours de laquelle les personnes et organismes ont eu l'occasion de s'exprimer conformément à la loi ;
- ATTENDU QUE** le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;
- ATTENDU QUE** le conseil juge opportun de modifier la superficie minimale prescrite et la superficie maximale autorisée dans la zone par le présent processus ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Gignac
Appuyé par le conseiller Dan Boyer

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 535-17, dont copie est jointe en annexe « D ».

Adoptée à l'unanimité.

12-345-21	Adoption du second projet de règlement numéro 533-79 modifiant le règlement de zonage numéro 533 afin de créer une nouvelle zone I-147 dans le secteur industriel
------------------	--

- ATTENDU QUE** le règlement de zonage numéro 533 est en vigueur depuis le 25 novembre 1990 ;
- ATTENDU QUE** le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;
- ATTENDU QU'** il convient de modifier le règlement de zonage pour créer une nouvelle zone encadrant mieux la vocation du secteur ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 22 novembre 2021 et le projet de règlement a été adopté ;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 09 décembre 2021, au cours de laquelle les personnes et organismes ont eu l'occasion de s'exprimer conformément à la loi ;

ATTENDU QUE le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de créer la nouvelle zone par le présent processus ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Gignac
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Cardinal

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 533-79, dont copie est jointe en annexe « E ».

Adoptée à l'unanimité.

12-346-21	Adoption du second projet de règlement numéro 535-18 modifiant le règlement de lotissement numéro 535 afin de créer une nouvelle zone I-147 dans le secteur industriel et d'y prescrire des superficies minimale et maximale de lot
------------------	--

ATTENDU QUE le règlement de lotissement numéro 533 est en vigueur depuis le 25 novembre 1990 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal peut modifier le règlement de lotissement conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QU' il convient de modifier le règlement de lotissement pour ajouter des superficies minimale et maximale de lot correspondant à une nouvelle zone créée au règlement de zonage encadrant mieux la vocation du secteur ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 22 novembre 2021 et le premier projet de règlement a été adopté ;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 09 décembre 2021, au cours de laquelle les personnes et

organismes ont eu l'occasion de s'exprimer conformément à la loi ;

ATTENDU QUE le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de créer la nouvelle zone et d'y prescrire des superficies minimale et maximale de lot par le présent processus ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 535-18, dont copie est jointe en annexe « F ».

Adoptée à l'unanimité.

12-347-21	Adoption du second projet de règlement numéro 533-80 modifiant le règlement de zonage numéro 533 afin de créer la zone I-148 à partir de la zone I-125
------------------	---

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 533 est en vigueur depuis le 25 novembre 1990 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QU' il convient de modifier le règlement de zonage pour créer une nouvelle zone encadrant mieux la vocation du secteur ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 22 novembre 2021 et le projet de règlement a été adopté ;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 09 décembre 2021, au cours de laquelle les personnes et organismes ont eu l'occasion de s'exprimer conformément à la loi ;

ATTENDU QUE le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de créer la nouvelle zone par le présent processus ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Gignac
Appuyé par le conseiller Tom Broad

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 533-80, dont copie est jointe en annexe « G ».

Adoptée à l'unanimité.

12-348-21	Adoption du second projet de règlement numéro 535-19 modifiant le règlement de lotissement numéro 535 afin de créer une nouvelle zone I-148 dans le secteur industriel et d'y prescrire des superficies minimale et maximale de lot
------------------	--

ATTENDU QUE le règlement de lotissement numéro 533 est en vigueur depuis le 25 novembre 1990 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal peut modifier le règlement de lotissement conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QU' il convient de modifier le règlement de lotissement pour ajouter des superficies minimale et maximale de lot correspondant à une nouvelle zone créée au règlement de zonage encadrant mieux la vocation du secteur ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 22 novembre 2021 et le premier projet de règlement a été adopté ;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 09 décembre 2021, au cours de laquelle les personnes et organismes ont eu l'occasion de s'exprimer conformément à la loi ;

ATTENDU QUE le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de créer la nouvelle zone et d'y prescrire des superficies minimale et maximale de lot par le présent processus ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Dan Boyer
Appuyé par le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 535-19, dont copie est jointe en annexe « H ».

Adoptée à l'unanimité.

12-349-21	Adoption du second projet de règlement numéro 533-81 modifiant le règlement de zonage numéro 533 afin de créer la zone I-149 à partir de la zone I-126
------------------	---

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 533 est en vigueur depuis le 25 novembre 1990 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QU' il convient de modifier le règlement de zonage pour créer une nouvelle zone encadrant mieux la vocation du secteur ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 22 novembre 2021 et le projet de règlement a été adopté ;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 09 décembre 2021, au cours de laquelle les personnes et organismes ont eu l'occasion de s'exprimer conformément à la loi ;

ATTENDU QUE le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de créer la nouvelle zone par le présent processus ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Cardinal

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 533-81, dont copie est jointe en annexe « I ».

Adoptée à l'unanimité.

12-350-21	Adoption du second projet de règlement numéro 535-20 modifiant le règlement de lotissement numéro 535 afin de créer une nouvelle zone I-149 dans le secteur industriel et d'y prescrire des superficies minimale et maximale de lot
------------------	--

- ATTENDU QUE** le règlement de lotissement numéro 533 est en vigueur depuis le 25 novembre 1990 ;
- ATTENDU QUE** le conseil municipal peut modifier le règlement de lotissement conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;
- ATTENDU QU'** il convient de modifier le règlement de lotissement pour ajouter des superficies minimale et maximale de lot correspondant à une nouvelle zone créée au règlement de zonage encadrant mieux la vocation du secteur ;
- ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 22 novembre 2021 et le premier projet de règlement a été adopté ;
- ATTENDU QU'** une assemblée publique de consultation a été tenue le 09 décembre 2021, au cours de laquelle les personnes et organismes ont eu l'occasion de s'exprimer conformément à la loi ;
- ATTENDU QUE** le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;
- ATTENDU QUE** le conseil juge opportun de créer la nouvelle zone et d'y prescrire des superficies minimale et maximale de lot par le présent processus ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tom Broad
Appuyé par le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 535-20, dont copie est jointe en annexe « J ».

Adoptée à l'unanimité.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis pour la période du 23 novembre au 13 décembre 2021 ;
- Liste des commandes au 30 novembre 2021 ;
- Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de : Mme Paola Hawa, M. Ryan Young, M. Jean-Pierre Cardinal, M. Daniel Boyer, M. Yvan Labelle, M. Denis Gignac ;

- Dépôt des rapports d'audit de la Commission Municipale du Québec, concernant l'adoption du budget 2021 et l'adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021-2023 ;

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

12-351-21	Levée de la séance
-----------	--------------------

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Cardinal
Appuyé par le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

DE LEVER la présente séance ordinaire. Il est 20h09.

Adoptée à l'unanimité.

Me Paola Hawa
Maire

Me Pierre Tapp
Greffier

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-320-120251

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 13 décembre 2021 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 14 décembre 2021.

Me Paola Hawa, Maire

Me Pierre Tapp, Greffier